



# CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PARAPENTE SAPEURS-POMPIERS 2018

10 au 14 septembre 2018 à  
Orcines, Puy-de-Dôme (63)

## RÉGLEMENT DU CHAMPIONNAT

Sont admis à participer (dans la bonne humeur obligatoirement) au championnat de France, tous les sapeurs-pompiers actifs ou retraités, et les personnels techniques et spécialisés, adhérents et à jour de leurs cotisations auprès de leurs unions départementale et régionale ainsi qu'à Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France.

Les éventuels participants non sapeurs-pompiers peuvent s'inscrire dans la mesure où leur candidature est validée par les organisateurs et dans la limite des places disponibles. Ils seront classés en « open ».

Une responsabilité civile aérienne est obligatoire et les participants signeront, avant de participer au championnat, une décharge de responsabilité en cas d'accident pendant les phases de vol aux organisateurs du championnat.

### MATÉRIEL DE VOL

Le matériel de vol utilisé durant le championnat doit être homologué.

A tout moment l'organisateur a le droit d'inspecter un parapente et de l'interdire de vol pour des raisons de sécurité.

Chaque parapente doit être piloté à l'intérieur du domaine de vol, défini par son constructeur ou par l'organisme de contrôle qui l'a testé.

Les évolutions dangereuses pour les autres participants ou le public sont interdites. Le Comité de pilotes pourra sanctionner ces pratiques.

Les pilotes doivent respecter les priorités d'usage des règles de l'air et les restrictions de vol (respect des TMA, vol dans les nuages interdit...).

**Toutes les épreuves** doivent être réalisées avec le **même matériel** (même voile, même sellette, même parachute de secours) sur l'ensemble du championnat. Des vols seront organisés afin d'essayer du matériel différent...

Des exceptions pourront toutefois être tolérées par le Comité de Pilotes (exemple : dans le cadre de réalisation de vols biplaces durant une manche, par des pilotes initialement inscrits en solo).

**Équipements obligatoires** : Casque – Parachute de Secours – Radio

Tous les autres instruments d'aide au vol sont autorisés (Variomètre, GPS, Tablette ...)

Le GPS pourra être utilisé afin de pouvoir vérifier la trace des balises réalisées pour effectuer un classement plus fiable.

Les pilotes qui visent le podium sont fortement encouragés à être équipés de GPS.

## ORGANISATEURS

Pendant championnat, l'organisateur présentera un directeur d'épreuves (DE) qui doit être un pilote expérimenté, très bon connaisseur du site, et parfaitement instruit de ce championnat.

Dès le début du championnat, le DE devra veiller à la formation d'un comité de pilotes composé de trois pilotes (1 désigné par l'organisateur, les deux autres élus par les participants).

Au cours du briefing général quotidien, le DE doit informer les pilotes sur les points suivants :

- Informations sur la Météo locale et les évolutions sur la journée.
- Choix du site.
- Choix de l'épreuve.
- Informations sur la réglementation, les espaces aériens, les dangers des sites utilisés, les obstacles etc...
- Informations sur les moyens de contacter les secours et la navette de récupération.
- Informations sur les fréquences radio utilisées.
- Prochaine heure de briefing sur le décollage.

La manche est choisie en fonction des conditions météorologiques et aérologiques du jour avec des difficultés progressives. Le système de calcul des points devra pénaliser les manches courtes et celles où les difficultés sont concentrées en début de manche.

Chaque épreuve fera ensuite l'objet d'un nouveau briefing plus précis sur le décollage.

*Le DE s'autorise de vérifier si le niveau du pilote est en adéquation avec les manches proposées.*

## LES ÉPREUVES

Différentes épreuves pourront être définies, et indifféremment cumulées les unes aux autres. La performance du grand et beau vol devra être privilégiée. Chaque pilote se verra créditer d'un nombre de points défini par kilomètre parcouru dans les diverses épreuves proposées.

Les franchissements de balises, s'il y a lieu, seront comptabilisés après déclaration sur l'honneur. Le Comité de pilotes pourra demander à contrôler la validation des balises en récupérant les traces GPS, pour ceux dotés de cet équipement.

### 1°- Course au but :

Cette épreuve se caractérise par un parcours avec balises ou non et but fixé. Le pilote arrivé le premier est crédité, en plus des points kilométriques, du nombre maximal de points (fixés et annoncés par le Comité de pilotes avant l'épreuve). Les suivants, se verront attribuer, en plus des points kilométriques, d'un nombre décroissant de points. Les pilotes n'atteignant pas le but, se verront attribuer les points kilométriques seulement.

Le site de décollage devra pouvoir permettre le décollage simultané des participants à l'intérieur d'une fenêtre temps fixée par le DE (1/2heure environ).

### **2° - Temps mini :**

Cette épreuve se caractérise par un temps de départ variable, car choisi par le pilote, à l'intérieur d'une fenêtre temps fixée par le DE (2h environ). Le pilote le plus prompt à réaliser le parcours avec balises ou non et but fixé, a remporté la manche, et les suivants sont hiérarchisés en fonction de leurs temps de parcours respectifs. C'est, en quelque sorte, une course contre la montre. Le pilote ayant réalisé le temps mini, est crédité, en plus des points kilométriques, du nombre maximal de points (fixés et annoncés par le Comité de pilotes avant l'épreuve). Les suivants, par temps croissants, se verront attribuer, en plus des points kilométriques, d'un nombre décroissant de points. Les pilotes n'atteignant pas le but, se verront attribuer les points kilométriques seulement.

### **3° - Cumul des balises :**

Le cumul des balises se fera sur plusieurs balises désignées. Leurs valeurs seront définies et annoncées par le Comité de pilotes avant la manche. Ces différents cumuls s'ajouteront aux points kilométriques réalisés. Des balises bonus, un ordre de passage obligatoire, un passage obligatoire par un point remarquable entre deux balises ... pourront également intégrer cette épreuve.

### **4° - Distance sur axe :**

Lors de cette épreuve, une distance maximale sur un axe donné pourra être effectuée, et rapportera à chaque pilote des points par kilomètre parcouru. Le pilote arrivé le plus loin est crédité, en plus des points kilométriques, d'un nombre de points maximal (fixé et annoncé par le Comité de pilotes avant l'épreuve). Les 9 pilotes arrivés les plus loin seront crédités, en plus des points kilométriques, d'un nombre de points décroissant. Les suivants, des points kilométriques seulement.

### **5° - Lâcher d'objets sur cible (appelé plus communément « lâché de patate ») :**

Lors de cette épreuve, chaque pilote sera muni d'un objet fourni par l'organisation (tel que morceau de bois, pomme de terre etc ...), et devra le lâcher sur une cible comportant plusieurs valeurs. La cible pouvant se situer au décollage, à l'atterrissage, ou sur le parcours de vol.

### **6° - Durée de vol annoncée:**

Lors de cette épreuve, un temps défini par le pilote au regard des conditions de vol du moment, sera annoncé avant la manche. Un nombre de points sera donné par le Comité de pilotes pour le vol, et se verra amputé d'autant de points que d'écart en plus ou en moins de ce temps annoncé (tranches de temps à définir).

### **7° - Autres :**

Le Comité de pilotes pourra proposer toute autre manche adaptée aux conditions aérologiques (parcours au sol, tests de connaissances théoriques, temps maxi, épreuve technique mettant en

valeur les qualités du pilote sur un décollage, approche construite, précision d'atterrissage, ...)

## **AFFICHAGE DES RÉSULTATS**

L'organisateur doit annoncer chaque soir l'heure des résultats, de manière à ce que les pilotes puissent faire rectifier d'éventuelles erreurs, ou déposer leurs réclamations si besoin.

Les résultats officiels devront être annoncés tous les jours, reprenant les résultats des différentes manches organisées ce même jour.

La somme de ces résultats déterminera le classement des participants au Championnat de France de parapente sapeurs-pompiers.

## **LE CLASSEMENT**

L'organisateur doit établir un classement aux points :

- un classement individuel.
- un classement par département (les trois meilleurs résultats individuels seront pris en compte).

Les résultats finaux seront proclamés, si possible, en présence des autorités et des médias, à l'occasion d'une cérémonie de remise de récompenses.

## **LE TROPHÉE « ROB'AIR et MARC'HAUT » :**

Ce championnat étant avant tout et surtout, une rencontre amicale entre sapeurs-pompiers parapentistes, le trophée « ROB'AIR et MARC'HAUT » a été créé en 2017 afin de récompenser le pilote qui aura, durant le challenge, fait preuve de fair-play, d'humour, d'entraide et d'un comportement remarquable vis à vis des autres participants, des organisateurs et des bénévoles.

Ce trophée, qui sera remis en jeu chaque année, se veut à l'image de Robert CABAGNI et Marco BALDOLI, deux figures emblématiques de ce challenge trop tôt disparus. Il symbolise la solidité dans l'amitié et la sincérité dans ses relations avec les autres...